

Mali

## Participation des paysans au capital de la société malienne des rizeries du delta du Niger

Thérèse Fouda-Moulende, Alpha Seydou Maiga

**L'**idéologie d'économie libérale qui s'est imposée de nos jours dans le contexte international s'est accompagnée, dans la plupart des pays en développement, d'une vague de privatisations. Selon que l'on désire supprimer les effets pervers de l'interventionnisme de l'État dans le fonctionnement de l'économie, ou que l'on souhaite améliorer la productivité des entreprises, les privatisations sont présentées à la fois comme un moyen et une condition d'ajustement structurel [1]. Pourtant, le retrait de l'État n'a pas souvent été efficace, pour des raisons diverses, et un palliatif s'avère donc nécessaire.

Pour les pays du Sud se pose avec acuité le problème de ne pas sombrer dans le chaos total quand « l'État se retire de la brousse » (selon le sociologue camerounais, le père Jean-Marc Ela). L'une des stratégies est « la participation des populations aux opérations de développement », concept réputé assurer l'appropriation et la prise en charge des projets par ses bénéficiaires, au-delà de l'encadrement et du financement extérieurs.

C'est pour cela que de nombreux bailleurs de fonds recommandent ou exigent la participation des populations à toutes les phases du cycle des projets, depuis le diagnostic jusqu'à l'évaluation des opérations de développement.

Cependant, vu la diversité des conditions et des situations des populations, leur mobilisation et leur organisation en vue d'une participation effective ne sont pas évidentes. On remarque pourtant çà et là des initiatives paysannes qui dénotent leur ferme détermination à s'assumer. Tel est le cas au Mali, où les producteurs de riz du delta central nigérien ont exprimé leur volonté de se porter actionnaires de la Société malienne des rizeries du delta, dans la zone d'intervention de l'Office du Niger. Cette initiative vient fort à propos dans un contexte où les producteurs connaissent d'énormes difficultés dans la commercialisation de leur produit. Le présent article contribue à l'analyse des conditions de faisabilité de cette situation en relevant les différents enjeux de cette forme de participation paysanne. Il s'agira plus spécifiquement d'aider le producteur à déterminer le choix le plus rentable entre rizeries et petites décortiqueuses.

Les données de base proviennent d'une étude récemment menée au Mali par une équipe conjointe de l'Institut d'économie rurale du Mali et de participants au cours francophone du Centre international sur la recherche agricole orientée vers le développement. Il s'agit de l'étude de la dynamique d'évolution des exploitations agricoles dans la zone d'intervention de l'Office du Niger au Mali [2].

### Les revers d'une libéralisation brutale

L'économie malienne est essentiellement dominée par le secteur primaire (qui, en 1990, contribuait pour 45 % au produit intérieur brut malien). Conséquence de la politique d'autosuffisance alimentaire lancée dès 1960 et marquée par la création de nombreuses structures de production et d'encadrement – telles les diverses opérations de développement (OD), la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT), l'Office du Niger (ON), etc. –, les productions agricoles sont dominées par les cultures vivrières, notamment les céréales qui constituent près de 98 % de la ration alimentaire. La conjoncture est marquée par le désengagement de l'État et par la décentralisation. Cette dernière, dont la phase préparatoire pour déterminer les droits et les responsabilités des diverses composantes de la société est encore en cours, vise à terme une redistribution des décisions de gestion et d'administration des collectivités en les dotant d'une certaine autonomie financière.

Le désengagement de l'État a été amorcé avec l'adoption du premier programme d'ajustement structurel (PAS) en 1982, face à une crise économique aiguë. Comme dans la plupart des pays « ajustés », le PAS s'est traduit par le retrait brusque de l'État de l'encadrement du secteur primaire, la privatisation de nombreuses structures para-étatique et la libé-

T. Fouda-Moulende : Université de Dschang, projet OCISCA, BP 12489, Yaoundé, Cameroun.

A. Seydou Maiga : IER, chef ESPGRN-CRRA Niono, Mali.

Tirés à part : T. Fouda-Moulende

ralisation du commerce et des prix. C'est dans ce contexte que l'Office du Niger (ON) a été restructuré, laissant une grande partie de ses tâches initiales sous la responsabilité des producteurs eux-mêmes. Ces derniers, regroupés au sein d'organisations professionnelles paysannes (OP), ont donc pris le relais de l'ON dans la gestion des périmètres, mais avec des performances boiteuses qui dénotent la lourdeur de la tâche et un manque de préparation.

L'ON avait été créé en 1932 pour aménager et mettre en valeur la vallée du Niger et assurer l'irrigation du delta central nigérien sur une superficie d'environ 950 000 hectares pour la production de coton et de riz. Après les travaux préliminaires pour la construction du barrage de Markala en 1947 et le peuplement de la zone, l'ON entra dans sa phase opérationnelle en 1957 avec 54 000 hectares de périmètres sucriers et rizicoles (dont seulement 44 000 hectares sont exploités actuellement pour le riz et 500 hectares pour la canne à sucre. Le reste a été abandonné pour des raisons diverses : réseau hydraulique détruit, dégradation des parcelles, etc.). L'ON a assuré dès le début l'encadrement des producteurs, l'approvisionnement en intrants, la gestion de l'eau, la gérance des terres, la commercialisation des produits et l'entretien des infrastructures en étroite collaboration avec les services techniques : Élevage, Eaux et forêts et Institut d'économie rurale. Plus tard, dans le cadre de l'intensification de la riziculture et de la réhabilitation des aménagements, l'ON a travaillé au développement avec deux partenaires : les projets ARPON (Amélioration de la riziculture paysanne dans la zone de l'ON) et RETAIL.

Après la création d'organisations professionnelles (OP) telles les associations villageoises (AV) et les tons villageois (TV) en 1984-1985, l'ON se retira progressivement dès 1986, jusqu'à n'assurer plus aujourd'hui que la gestion de l'eau et le conseil rural. En effet, dès 1986, le commerce du riz se libéralisa et le producteur qui s'acquittait de sa redevance en eau fut libre de décider de la destination de son produit : vendre du paddy à l'ON ou du riz décortiqué aux commerçants. Cette dernière option fut favorisée par la présence dans la zone de petites décortiqueuses privées introduites dès 1984 par le projet ARPON.

Finalement, l'ON s'est retiré complètement de la commercialisation du riz en 1991-1992, en même temps que le prix

## Summary

### Pros and cons of peasants in the Office du Niger catchment area having shares in the Société malienne des rizeries du delta

Thérèse Fouda-Moulende, Alpha Seydou Maiga

*State withdrawal and privatisation are often suggested as economic remedy in today's world. Similarly, it is often recommended that the general public be more involved in all stages of project development. Which strategy should be adopted?*

*The present article illustrates the option by examining the initiatives of Malian rice producers and their trade associations who have taken over from the Office du Niger (ON). They want to become shareholders in the Société malienne des rizeries du delta, a private organisation, in order to better control the future of their production in a context where the marketed product is facing serious difficulties as a result of the ON's withdrawal, which has also created further constraints.*

*Is this alternative actually realistic? What are the risks and potential gains in this form of peasant share-holding?*

*A share in the rice mills' capital could certainly give the producers unquestionable advantages, both financial and in terms of long-term planning and reassurance. But what would be the role of the small-scale hullers? What about their future? Might not a scenario involving both circuits better guarantee outlets and bolster the strategy of defence and autonomy?*

*Cahiers Agricultures 1996 ; 5 : 265-70.*

minimum garanti était supprimé et que la Société malienne des rizeries du delta (SMRD) était créée. Les OP se présentent donc comme les principaux interlocuteurs des producteurs et prennent en charge :

- la commercialisation de la production rizicole (riz et paddy) ;
- la gestion du terroir villageois (attribution, retrait et transfert des terres, installation des colons) ;
- la caution solidaire auprès des institutions financières : Banque nationale de développement agricole (BNDA) ; Fonds de développement villageois (FDV) pour les crédits aux membres (engrais, charrires, boeufs de labour) ;
- le battage du riz et la gestion des stocks constitués à partir des frais de battage ;
- la construction d'infrastructures diverses.

La suppression de la « police économique » et l'accroissement des revenus bruts consécutifs à la vente de riz décortiqué par les paysans eux-mêmes sont des facteurs ayant favorisé la vision optimiste des producteurs face au retrait de l'ON.

Cependant, l'euphorie a été de courte durée car, après deux campagnes caractérisées par des problèmes de préfinancement et des retards considérables dans le déblocage des fonds du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC) auprès des banques de développement, les producteurs commencent à déchanter et les problèmes de commercialisation et de crédits s'accumulent : mévente et prix bas, escroquerie de certains commerçants, accumulation des impayés des crédits et difficultés pour négocier de nouveaux emprunts.

Ces difficultés financières sont accentuées par le renchérissement des charges de production (suppression des subventions sur les engrais et augmentation de la redevance en eau). Généralement, le producteur qui n'a pas pu honorer ses engagements est évincé après avoir perdu tout ou partie de ses droits sur les périmètres.

Les OP connaissent aussi des difficultés financières liées à la commercialisation des produits (non-recouvrement d'une partie des fonds engagés dans le préfi-

nancement des campagnes de commercialisation) et à la gestion de l'endettement des producteurs. Il s'ensuit des incompréhensions diverses et une perte de confiance de certains membres qui, suspectant des malversations dans la gestion des terres et des fonds, éclatent l'OP et créent des groupements d'intérêt économique (GIE). La problématique générale du retrait de l'ON est schématisée dans la *figure 1*.

Il apparaît que ce retrait constitue une mesure de libéralisation avec des effets plutôt pervers sur les producteurs et les OP. C'est dans ce contexte que les producteurs veulent se porter actionnaires des rizeries, avec le double objectif de lever les principales contraintes issues de la libéralisation de l'économie et du contrôle du prix minimum pour leur produit.

## Rizeries ou décortiqueuses : le choix du producteur

La participation des paysans au capital des rizeries pose le problème du devenir des décortiqueuses privées de la zone. En effet, le projet néerlandais ARPON a favorisé, dès 1984, l'introduction de décortiqueuses à travers un programme de prêts aux producteurs. À terme, 400 décortiqueuses auraient ainsi été introduites, avec une capacité permettant de traiter la totalité de la production rizicole de la zone de l'ON, soit 223 400 tonnes en 1993-1994. Le profit (P) réalisé par les propriétaires peut être calculé (*encadré 1*).

Encadré 1

### Calcul du profit P

$$P = ([r - c]t - f) \times n$$

t = tonnage paddy décortiqué

r = frais de décorticage unitaire

c = charges variables unitaires (carburant)

f = charges fixes (dépréciation, manipulateur, etc.)

n = nombre de décortiqueuses

Calculation of profit (P)

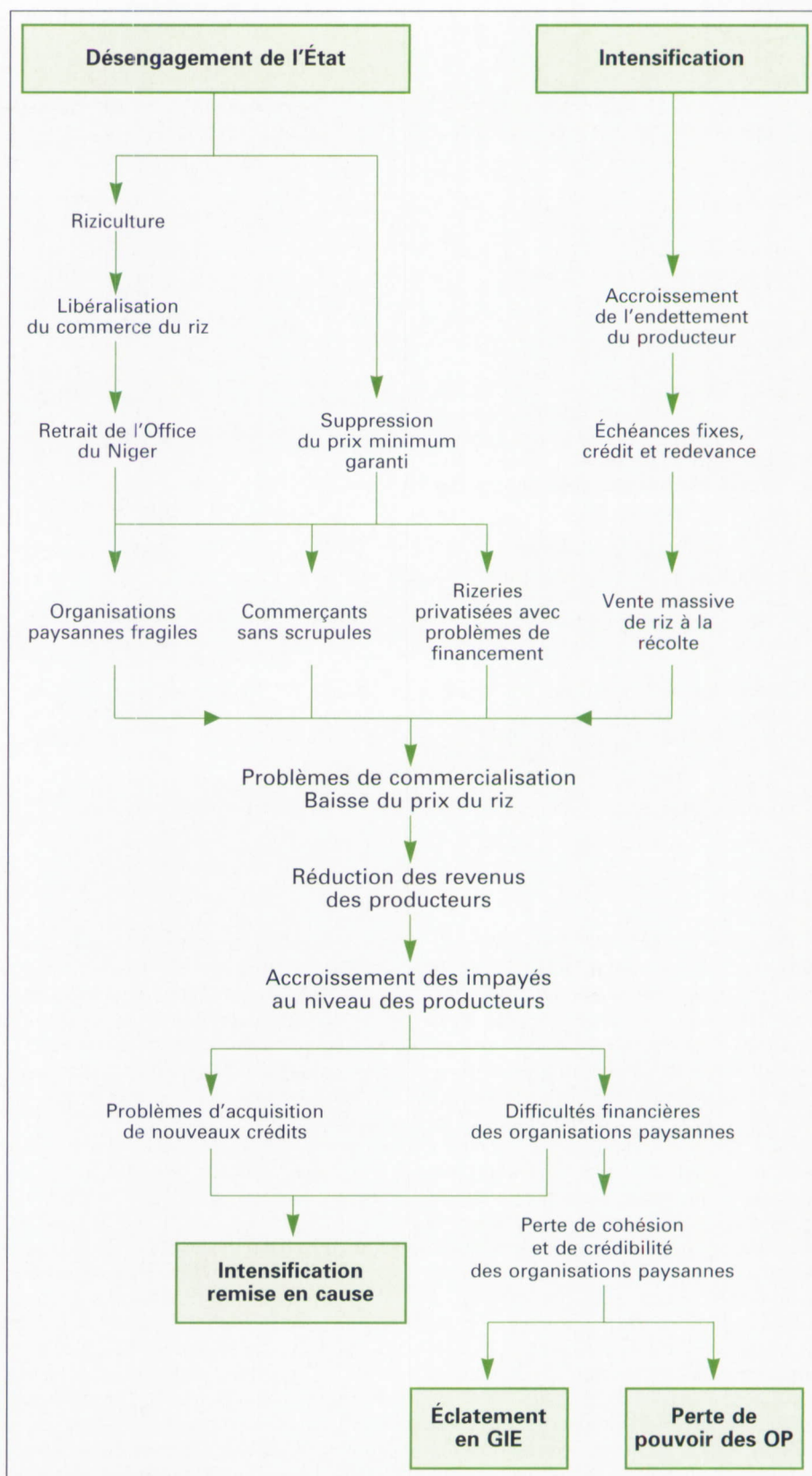


Figure 1. Problématique du retrait de l'Office du Niger (GIE : Groupement d'intérêt économique ; OP : Organisation professionnelle paysanne).

Figure 1. Withdrawal of the Office du Niger.

Encadré 2

## Compte d'exploitation des rizeries dans la zone d'intervention de l'Office du Niger au Mali

Revenu total (RT)

- vente de riz décortiqué :	$p \times Q$
- vente des sous-produits :	$sp$
- variations de l'inventaire :	$i$
	$RT = (p \times Q) + i + sp$

Dépenses annuelles (DT)

- achat de paddy :	$a \times T$
- matériel et fournitures consommées :	$v \times T$
- dépenses fixes (personnel, intérêts sur emprunts, impôts, assurance, réparations, etc.) :	$F$
- dépréciation (machines, équipements) :	$D$
	$DT = (a + v) \times T + F + D$

Revenu net des rizeries (RN)

$$RN = RT - DT$$

T : tonnage paddy acheté auprès des producteurs  
 a : prix d'achat du paddy au producteur par les rizeries  
 Q : tonnage de riz commercialisé par les rizeries  
 p : prix de vente du riz sur le marché

Ce revenu net constitue les revenus propres qui reviennent aux propriétaires.

La rentabilité des capitaux propres (CP) qu'ils ont investis dans les rizeries s'établit comme suit :  $r = RN/CP$

**Income statement for the rice mills of the Niger delta in Mali**

Au cours de la campagne 1993/1994, les rizeries ont reçu moins de 10 % de la production de la zone, ce qui permet de supposer que les décortiqueuses sont encore en très bon état et que leurs propriétaires réalisent des bénéfices substantiels (d'autant que, pour la plupart, elles ont été entièrement remboursées). Cet état de choses a d'ailleurs entraîné la nécessité d'une étude commanditée auprès de l'Institut d'économie rurale pour déterminer les causes de la mise en quarantaine des rizeries et les raisons de l'avantage comparé des décortiqueuses. Pourtant, le souhait des producteurs de retourner aux rizeries, à la condition de se mettre en position de contrôle de leur mécanisme en se portant actionnaires, relance ces rizeries au premier plan. La Société malienne des rizeries du delta (SMRD) est issue de la privatisation des quatre anciennes rizeries de l'ON (situées à Niono, N'Débougou, Macina et Kouroumari) qui ont une capacité de 20 000 tonnes de paddy chacune (soit 80 000 tonnes de paddy, avec 12 tonnes

par heure). Le succès de cette société est largement tributaire de la volonté des paysans de lui confier la commercialisation de la production rizicole. Le compte d'exploitation présenté dans l'encadré 2 résume les principaux éléments à prendre en considération pour estimer la rentabilité des rizeries.

La participation éventuelle des producteurs aux capitaux propres à travers l'achat d'actions conduit à un partage des principales décisions de gestion ainsi qu'à la responsabilité des résultats nets. Elle entraînerait cependant une diminution du profit pour les propriétaires, car il faudrait payer des dividendes aux actionnaires. Pour les rizeries, il s'agit donc de négocier la marge de manœuvre à concéder aux producteurs, en déterminant la valeur et le nombre d'actions à mettre à leur disposition. Entre autres, il faudrait déterminer le ratio dettes/capitaux propres (D/P) (encadré 3).

Pour les producteurs, la solution la plus rentable peut être choisie à travers une

analyse comparative des revenus bruts (encadré 4).

Les analyses devraient aussi prendre en compte les autres effets, pour la plupart non monétisés. Avec les décortiqueuses, les producteurs ont accès gratuitement au sous-produit qui est utilisé dans l'alimentation du bétail. Certes, ce sous-produit est de meilleure qualité avec les rizeries, mais le producteur doit toutefois l'acheter. Ce léger désavantage est négligeable face à la garantie d'achat du paddy à un prix stabilisé et contrôlé par les producteurs. En outre, les dividendes payés aux producteurs représenteraient un accroissement de la valeur ajoutée qui pourrait être réinvestie dans diverses activités.

## La place des organisations professionnelles paysannes

Un problème implicite dans l'éventualité d'une participation des producteurs au capital des rizeries est le canal de financement. Les organisations professionnelles, déjà prépondérantes dans l'activité économique, apparaissent comme le canal naturel des fonds paysans et l'idée de cette forme de contribution financière est de plus en plus avancée en milieu paysan. La constitution d'un fonds géré par les paysans et qui pourrait servir de capital aux nouvelles usines a aussi été lancée au Mali Sud [3].

Une ombre cependant : dans la zone de l'ON, les OP sont surchargées et ont connu une responsabilisation trop rapide, sans commune mesure avec leurs capacités réelles. Elles souffrent, en outre, d'un vide juridique et d'une confusion dans leurs attributions et leur contrôle. Enfin, l'incertitude foncière dans laquelle vivent les producteurs n'est pas de nature à encourager des actions collectives à long terme, comme l'exigerait la constitution du capital à investir dans les rizeries. Ajoutons que bon nombre d'OP ont des difficultés financières énormes.

Pourtant, l'existence de caisses d'épargne dans la zone, tant pour les hommes que pour les femmes, témoigne d'un surplus financier mobilisable et du dynamisme latent des OP. Elles apparaissent de fait comme un passage obligé, face à la

faiblesse des producteurs isolés par rapport aux rizeries, dans les négociations concernant le prix d'achat du paddy, la fixation des dividendes et l'affectation des bénéfices.

## Conclusion

Au Mali, la participation des paysans au capital des rizeries du delta du Niger apparaît comme une solution ayant des effets potentiels bénéfiques pour les producteurs. Il reste cependant à conduire des études quantitatives pour déterminer avec plus de certitude l'avantage monétaire comparé de cette option par rapport aux petites décortiqueuses, ainsi que les avantages non monétaires qui sont considérables, notamment la sécurisation des revenus et la certitude de commercialiser la production, d'où la possibilité d'une planification à long terme.

Le devenir des petites décortiqueuses est remis en cause dans ce scénario, mais il est envisageable que, avec des frais de décorticage judicieux, leurs propriétaires pourront maintenir une certaine clientèle. Il est même fort probable que les producteurs puissent utiliser les deux circuits : d'une part, les rizeries pour écouler la plus grande partie de la production afin d'assurer le remboursement des crédits et des redevances dans des délais impératifs et, d'autre part, les décortiqueuses pour une vente plus étalée au fur et à mesure des besoins monétaires, ce qui répond mieux à leur schéma de dépenses. En définitive, les paysans adoptent là une stratégie défensive en essayant de garantir un débouché sûr à leur production face aux incertitudes et aux effets pervers du marché libre. Cette attitude ramène à l'idée de plus en plus répandue que le principe du laisser-faire est illusoire, et qu'une forme de réglementation est aussi nécessaire dans les économies dites libérales. Dans cette nouvelle forme de partenariat en milieu paysan, il faudra veiller à ce que les accords définis avec les rizeries ne renferment pas de clauses aux effets négatifs. Dans ce sens d'ailleurs, les organisations professionnelles devraient jouer un rôle central dans tout le processus, tant pour la collecte des fonds que pour les négociations avec les rizeries. Il y a donc un besoin urgent de renforcer leurs compétences et, surtout, de les aider à assainir leur situation financière pour les rendre véritablement autonomes et opérationnelles ■

### Encadré 3

## Éléments du bilan des rizeries de la Société malienne des rizeries du delta (SMRD) au Mali

#### Actif

- Liquidités : caisse, paddy et riz stockés
- Actif intermédiaire : machines, équipements, véhicules
- Immobilisations : bâtiments, terres

Total actif

#### Passif

- Dettes à court et moyen termes (DCMT)
- Capitaux permanents : dettes à long terme (DLT), actions (A)
- Valeur nette (propriétaires) (VN)

Total passif

Le ratio D/P est donné par la formule :

$$D/P = (DCMT + DLT) / (A + VN)$$

#### Rice-mill balance-sheet headings

### Encadré 4

## Analyse comparative de la rentabilité de deux modalités de traitement du riz

	Décortiqueuses	Rizeries
Prix du paddy	-	a
Tonnage de paddy vendu par paysan	-	T
Frais d'usage	r	-
Prix de vente du riz par paysan	p	-
Tonnage de riz vendu par paysan	q	-
Revenu brut	$Rd = (p - r) \times q$	$Rr = a \times T$

Si les producteurs arrivent à influencer sur le prix d'achat du paddy au niveau des rizeries, ils pourront accroître leurs revenus. La différence de revenus (DIFF) entre les deux modalités permettrait de situer l'avantage monétaire pour le producteur :

$$DIFF = Rd - Rr$$

- si  $DIFF > 0$ , les décortiqueuses sont plus rentables ;
- si  $DIFF < 0$ , les rizeries sont plus rentables.

#### Comparative analysis of the returns of two methods of rice treatment

### Bibliographie

Kay RD. *Farm management : planning, control and implementation*. USA : McGraw-Hill Book Company, second edition, 1986 ; 401 p.

Kane R. Projets productifs au Sénégal. In : *Guide d'évaluation financière et économique*.

Karhala, ministère du Plan et de la Coopération, 1989.

Nelson AG, Lee WF, Murray WG. *Agricultural finances*. Sixth edition, 1973.

FAO - Réforme agraire, colonisation et coopératives agricoles. *Bulletin FAO* 1991 ; 109 p.

## Références

1. Henry A. Les privatisations, nouvelle « sorcellerie » des blancs ? *Afrique Contemporaine* 1993 ; 165 : 10-8.
2. *Étude de la dynamique d'évolution des exploitations agricoles dans la zone d'intervention de l'Office du Niger-Mali*. Icrail<sup>er</sup>. Série de documents de travail n° 40. Mali : 1994 ; 104 p.
3. Fok Ah Chuen M, Raymond G. Un fonds géré par les paysans. *La lettre du Réseau GAO* 1994 ; 2° trimestre : 9.

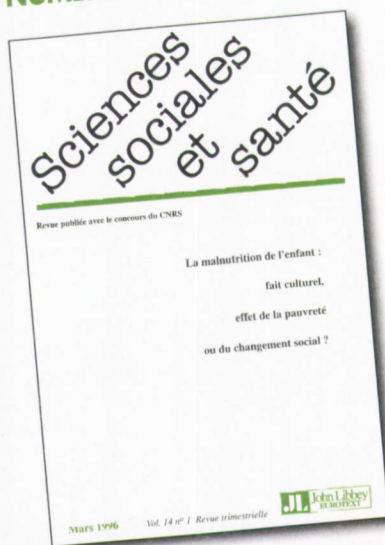
## Résumé

Le retrait de l'État et les privatisations qui en découlent sont souvent avancés comme remède économique dans le contexte mondial actuel. Par ailleurs, une participation plus active des populations à tous les stades de réalisation des projets est souvent recommandée. Quelle stratégie adopter en la matière ? Cet article illustre cette option en s'appuyant sur les initiatives de producteurs de riz maliens et de leurs organisations professionnelles qui ont pris le relais de l'Office du Niger (ON). Ils souhaitent devenir actionnaires de la Société malienne des rizeries du delta, organisme privé, pour mieux contrôler le devenir de leur production, dans un contexte où le produit commercialisé rencontre de grosses difficultés à la suite du retrait de l'ON, ce qui a créé des contraintes nouvelles.

Cette volonté de changement est-elle réaliste ? Quels sont les enjeux de cette forme de participation paysanne ?

La participation au capital des rizeries paraît apporter des avantages indéniables aux producteurs, à la fois d'ordre monétaire et au niveau de la sécurisation et la planification à long terme. Mais quel rôle joueront alors les petites décortiqueuses ? N'est-ce pas une remise en cause de leur devenir ? Un scénario où les deux circuits coexistent peut-il mieux garantir les débouchés et appuyer cette stratégie de défense et d'autonomie ?

## NUMÉRO EXCEPTIONNEL



## La malnutrition de l'enfant : fait culturel, effet de la pauvreté ou du changement social ?

Coordonné par :  
**Doris Bonnet**

150 FF  
118 pages  
ISSN : 0294-0337

- La notion de négligence sociale à propos de la malnutrition de l'enfant, *D. Bonnet*
- Représentations populaires de la malnutrition au Burkina Faso, *M. Roger-Petitjean*
- Dissonances entre les représentations sociales et médicales de la malnutrition dans un service de pédiatrie au Niger, *Y. Jaffré*
- Le traitement biomédical de la malnutrition au temps du sida, *A. Desclaux*
- L'approche relationnelle de la malnutrition infantile en milieu tropical, *J.F. Bouville*

## Bon de commande

Ce bulletin doit être retourné aux **Éditions John Libbey Eurotext**

127, avenue de la République  
92120 Montrouge - FRANCE  
Tél. : 33 (1) 46 73 06 60  
Fax : 33 (1) 40 84 09 99  
e-mail:marketing@jle.com



### Merci de me faire parvenir :

Sciences Sociales et Santé, n° 1, vol. 14 - La malnutrition de l'enfant

Prix : .....150 FF

Prix Afrique (uniquement) : .....75 FF

Frais de port forfaitaires : .....+20 FF

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Pays : .....

**Ci-joint mon règlement d'un montant de : ..... FF**

Par chèque, à l'ordre des **Éditions John Libbey Eurotext**

Par carte bancaire :

Visa  Eurocard/Mastercard  American Express

Carte N°

Date d'expiration :    Signature